



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pièces à fournir et marche à suivre

Mise à jour : 16 juillet 2010

Service Etat civil

ATTENTION ! La présence de l'intéressé(e) est indispensable lors de la demande de Carte Nationale d'identité. Le mineur doit être accompagné de son représentant légal, muni d'une pièce d'identité (père, mère, tuteur légal)

PIECES A FOURNIR :	
2 Photographies d'identité identiques, de face tête nue, format 35 X 45 mn non découpées conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005. La prise de vue doit dater de moins de 3 mois et être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande. (Ne pas inscrire le nom derrière)	<input type="checkbox"/>
Livret de Famille	<input type="checkbox"/>
Carte d'identité périmée ou à remplacer et/ ou autre titre sécurisé	<input type="checkbox"/>
JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent : quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone.	<input type="checkbox"/>
PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR :	
En cas de perte ou vol d'une carte sécurisée:	
1 - Fournir une déclaration de perte ou vol souscrite (déclaration à faire en Mairie)	<input type="checkbox"/>
2 - un timbre fiscal de 25 €	<input type="checkbox"/>
3 - copie intégrale de l'acte de naissance (pas nécessaire si vous êtes titulaire d'un passeport biométrique en cours de validité ou périmé depuis - de 2 ans)	<input type="checkbox"/>
Si vous n'êtes pas titulaire d'un titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis - de 2 ans : (Carte d'identité ou passeport)	
COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION daté de moins de 3 mois Copie à demander à la Mairie de votre lieu de Naissance. - POUR LES FRANÇAIS NÉS A L'ETRANGER : Copie à demander au MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES - Service central de l'Etat Civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES CEDEX - (Téléphone 0 826 08 06 04)	<input type="checkbox"/>
Livret de famille	<input type="checkbox"/>
ENFANT MINEUR : fournir le jugement de divorce relatif à l'autorité parentale (en cas de divorce des parents). De plus, si résidence alternée de l'enfant, fournir les justificatifs de domicile et les cartes d'identité des 2 parents	<input type="checkbox"/>
ENFANT MINEUR : l'ordonnance de placement	<input type="checkbox"/>
Certificat de Nationalité (pour obtenir ce document, s'adresser au Tribunal d'instance du Havre, 70, rue Maréchal de Lattre de Tassigny)	<input type="checkbox"/>
Jugement de divorce en cas de maintien du nom d'épouse ou attestation de l'ex-époux	<input type="checkbox"/>
Jugement de tutelle	<input type="checkbox"/>

MARCHE A SUIVRE

- Un agent de l'Etat Civil établit votre dossier en votre présence, l'envoie à la Sous-Préfecture du Havre.
- Après vérification, la Sous-Préfecture transmet votre demande de carte d'identité au Centre National de fabrication. Votre carte est ensuite retournée en Mairie. (Le délai est variable et dépend du temps de fabrication).